



FERMETURES DE POSTES 2017

Réunion informelle du 25 février 2016

Le DDFiP annonce ses « propositions » aux O.S

Sur ordre du Ministre, et après un long combat des O.S nationales et locales pour obtenir un minimum de transparence, la D.G et les directeurs locaux sont désormais tenus d'annoncer plus en amont leurs projets « d'Adaptation des Structures du Réseau » (ASR) - entendez par là, fermetures d'implantations et restructurations en tous genres. C'est dans ce cadre contraint que M. Mollon a reçu les O.S en réunion informelle, le jeudi 25 février, pour annoncer les propositions soumises à la Centrale pour 2017.

INTRODUCTION : M. Mollon liste les « impératifs » guidant ses choix

1 - La réduction de nos moyens : il observe que les fermetures de postes actées pour 2016 impactent 16 agents, ce qui n'absorbe pas les 18 suppressions d'emplois subies par le département la même année. Il en déduit que « nous sommes condamnés à continuer dans le même schéma de fermeture ».

Commentaire de la CGT : alors là, c'est vraiment fort ! Mais oui, continuons servilement à scier la branche sur laquelle nous sommes assis pour en prendre encore plus plein la figure année après année. Pour la CGT, la solution n'est pas de subir mais de se battre pour ce qui est juste et utile, c'est à dire pour le maintien d'un service public de proximité et de pleine compétence, doté des moyens nécessaires à l'accomplissement de nos missions !

2 - La taille critique des services.

Commentaire de la CGT : Bien sûr, un poste à deux ou trois agents, c'est difficilement viable, mais la faute à qui ? Qui, à coup de suppressions d'emplois dogmatiques, a organisé sciemment cette situation ? Quant on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage ... facile ... mais efficace !

3 - Les impératifs immobiliers et budgétaires.

Commentaires de la CGT : Encore subir plutôt que de se battre ? Des économies pour quoi faire ? Pour distribuer du CICE aux entreprises du CAC 40 avec zéro résorption du chômage à la clef ???

4 – Les effets de la loi Notré (réforme territoriale).

Commentaire de la CGT : Là, on atteint le cœur du problème : le Préfet doit annoncer fin mars ses choix définitifs pour la constitution du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal, qui prendra effet au 1er janvier 2017. Une petite trésorerie mixte qui perdrait au passage 50% de ses charges ne peut de facto être maintenue : une fois encore, la DGFIP subit servilement et même prend les devants, aux détriments des usagers et des agents.

Mais pour M. Mollon, ses propositions respectent le cahier des charges : aucun usager à plus de 30 minutes d'un de nos services ... la vision nihiliste de Bercy en matière de ruralité et d'aménagement du territoire ...

LES ANNONCES : probablement vraies à l'instant « t »

- **Fermeture de La Fère.** Transfert du SPL et de l'IR respectivement à la trésorerie et au SIP de Chauny. Transfert de la mission « hôpital » à la trésorerie de Saint Quentin Hôpital
- **Fermeture de Condé en Brie.** Transfert du SPL et de l'IR respectivement à la trésorerie et au SIP de Château-Thierry.
- **Fermeture de Vic sur Aisne.** Transfert du SPL à Villers Cotterêt. Transfert de l'IR annoncé à Soissons, mais possible également à Villers (à voir).
- **Pas d'autres projets de restructurations** hormis la fin de la fusion CDI/CDIF si feu vert de la DG (concerne Laon et Hirson).

La CGT considère que ces informations, données ce 25 février, ne valent que jusqu'aux prochaines annonces et ce, pour plusieurs motifs :

- la CGT a régulièrement interpellé la DDFiP sur Condé en Brie et encore très récemment la réponse constante était « nous n'avons aucune volonté de fermer ce poste - nous ne fermerons pas Condé ».
- le Préfet ne rendra sa copie définitive sur la réforme territoriale que fin mars. D'autres trésoreries pourraient être impactées. D'ailleurs, M. Mollon ne cache pas que l'avenir de Charly sur Marne est précaire.
- La Centrale est en pleine réflexion sur l'organisation de certaines missions : contrôle fiscal, SIE, ... Nous ne sommes pas à l'abri de décisions unilatérales à effet immédiat !

Quoiqu'il en soit, un Comité Technique Local (CTL) sera convoqué début avril dans le cadre de la « 1ere phase » de consultation officielle. Un deuxième CTL sera convoqué en fin d'année pour soumettre les propositions définitives.

AUTRES INFORMATIONS

- Pas de demande à la Centrale de modifications des RAN ... mais M. PERRIN indique qu'à son sens, 7 RAN « ça fait beaucoup ». Il est vrai qu'il ne cache pas que pour lui, si tous les agents étaient ALD, ça serait quand même plus simple à gérer.
- Pas de réponse de la Centrale sur la proposition d'ouvrir un centre de contact dans les locaux de l'ex-DSF. L'immeuble a donc été mis en vente au prix de 200 000 €
- Lancement du recrutement de 7 personnes en « service civique » qui seraient positionnées dans les sept SIP du département pour « aider à l'accueil du public et favoriser le développement de l'utilisation des télé-procédures ». Contrats de 8 mois destinés aux 18-25 ans, 26h/semaine, payés moins de 600 €/mois, dont 106 € versés par la DDFiP. On vit vraiment une époque formidable !!!

Pour la CGT, ces annonces montrent à quel point il est facile de faire disparaître nos implantations.

Comme nous l'avons fait pour les fermetures de Tergnier, Moy, Vermand et Rozoy, nous continuerons d'interpeller les élus locaux pour le maintien d'un service de proximité.

Mais sans une mobilisation de grande ampleur, il y a bien plus à craindre que la fermeture de petits postes ruraux. L'avenir de notre administration est clairement menacé.

Il y a urgence à en prendre pleinement conscience et à se battre pour nous, pour nos missions et pour nos concitoyens !

Soissons, le 25 février 2016.